



Résultats des élections au CNU : la CGT continue à progresser

mercredi 8 janvier 2020, par [Bariaud](#)

VIE FÉDÉRALE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CNU : LA CGT CONTINUE À PROGRESSER

Le renouvellement des élu·es aux sections scientifiques du Conseil National des Universités (CNU) a eu lieu cet automne 2019.

Rappelons que cette instance est composée à 2/3 d'élu·es et s'occupe de différents aspects de la carrière des enseignant·es-chercheur·es (EC) : qualification pour pouvoir candidater à un poste d'EC, congés pour recherche, promotions... et le « suivi de carrière », évaluation individuelle introduite par Pécresse en 2009 et maintenue sous un autre nom par Fioraso en 2014. Grâce à l'opposition de la majorité des universitaires et de la plupart des organisations syndicales (CGT en tête), le « suivi de carrière » n'est appliqué à ce jour que dans la moitié des sections.

Les enseignant·es-chercheur·es (EC) votent par sections (discipline scientifique) et par rang (A : professeur·es et B : maître·s·ses de conférence). La participation reste assez basse, variant entre 28 % et 55 % selon les sections considérées. Les conditions de votes, souvent mal organisées dans les établissements, n'ont pas favorisé la participation à ces élections. La CGT FERC Sup sort renforcée de ces élections, 9 listes CGT ou soutenues par la CGT ont été déposées, soit une de plus qu'en 2015. 2 listes inter-syndicales CGT - FSU ont été créées dans deux nouvelles sections (en économie et en langues anciennes). Toutes les listes ont obtenu des sièges. Presque toutes les listes ont progressé en voix et en pourcentage, confortant ou améliorant le nombre de sièges soutenus par la CGT.

Ainsi, en études romanes, elle obtient 30 % des voix et devient la 2^{ème} organisation de la section. En philosophie, elle obtient 25 % des voix en rang B et passe en tête. En arts, présente pour la 1^{ère} fois, la CGT recueille 16 % des voix. En mathématiques pures, la CGT conserve 23 % des voix en rang B et 13 % en rang A. En informatique

et en mécanique, elle progresse avec environ 30 % des voix. En économie, la liste inter-syndicale arrive en tête avec 36 % des voix et 6 sièges (sur 16), dont une élue titulaire CGT. En langues anciennes, la liste inter-syndicale arrive en seconde position avec 34 % des voix et 2 sièges (sur 8) dont 1 CGT.

Elle passe ainsi de 16 sièges dans 8 sections en 2015 à 22 élus et élus dans 9 sections en 2019.

Les élu·es CGT ont mandat pour :

- s'opposer à l'évaluation individualisée des personnels dans le cadre du « suivi de carrière »,
- défendre le CNU et ses prérogatives, en tant qu'instance nationale d'évaluation par les pairs,
- défendre la diversité des profils et l'égalité des carrières,
- en particulier donner priorité au rattrapage des carrières des femmes,
- défendre « du temps pour toutes et tous »,
- garantir les libertés des enseignant·es-chercheur·es (EC) et leur statut de fonctionnaire d'Etat.

Ces résultats permettront aux positions de la CGT d'être davantage entendues dans la communauté universitaire.

Toutefois, le cadre général reste très préoccupant pour l'avenir de la fonction publique et des fonctionnaires : la loi « fonction publique » du 6 août 2019 vide notamment les Comités administratifs paritaires (CAP) de leur prérogatives (noté article du Lien). Dans ce cadre, le CT-U (comité technique des personnels universitaires) disparaît, devient une « formation spécialisée » dépendant du CT ministériel. Il s'agit de noter que les prérogatives du CNU, instance nationale régulièrement votée par les directions des établissements autonomes, seront aussi atteintes à brève échéance.

La FERC CGT défend ces instances nationales représentatives du personnel et continue à rejeter la loi « fonction publique ».

Gageons que la mobilisation à compter du 5 décembre contre le projet de système universel de retraites par points permettra également de changer la politique du gouvernement concernant la Fonction publique.

Ci-dessous : « Mobilisation en 2013 contre la loi Olympe de Maréchal. La CGT poursuit le combat de 2009 (SU) Fioraso »

17

Le Lien 17/201 - Décembre 2019



Le renouvellement des élu·es aux sections scientifiques du Conseil National des Universités (CNU) a eu lieu cet automne 2019.

Rappelons que cette instance est composée à 2/3 d'élu·es et s'occupe de différents aspects de la carrière des enseignant·es-chercheur·es (EC) : qualification pour pouvoir candidater à un poste d'EC, congés pour recherche, promotions... et le « suivi de carrière », évaluation individuelle introduite par Pécresse en 2009 et maintenue sous un autre nom par Fioraso en 2014. Grâce à l'opposition de la majorité des universitaires et de la plupart des organisations syndicales (CGT en tête), le « suivi de carrière » n'est appliqué à ce jour que dans la moitié des sections.

Les enseignant·es-chercheur·es (EC) votent par sections (discipline scientifique) et par rang (A : professeur·es et B : maître·s·ses de conférence). La participation reste assez basse, variant entre 28 % et 55 % selon les sections considérées. Les conditions de votes, souvent mal organisées dans les établissements, n'ont pas favorisé la participation à ces élections. La CGT FERC Sup sort renforcée de ces

élections. 9 listes CGT ou soutenues par la CGT ont été déposées, soit une de plus qu'en 2015. 2 listes intersyndicales CGT - FSU ont été créées dans deux nouvelles sections (en économie et en langues anciennes). Toutes les listes ont obtenu des sièges. Presque toutes les listes ont progressé en voix et en pourcentage, confortant ou améliorant le nombre de sièges soutenus par la CGT.

Ainsi, en études romanes, elle obtient 30 % des voix et devient la 2ème organisation de la section. En philosophie, elle obtient 25 % des voix en rang B et passe en tête. En arts, présente pour la 1ère fois, la CGT recueille 16 % des voix. En mathématiques pures, la CGT conserve 23 % des voix en rang B et 13 % en rang A. En informatique et en mécanique, elle progresse avec environ 10 % des voix. En économie, la liste intersyndicale arrive en tête avec 36 % des voix et 6 sièges (sur 16), dont une élue titulaire CGT. En langues anciennes, la liste intersyndicale arrive en seconde position avec 24 % des voix et 2 sièges (sur 8) dont 1 CGT.

Elle passe ainsi de 16 sièges dans 8 sections en 2015 à 22 élues et élus dans 9 sections en 2019.

Les élu·es CGT ont mandat pour :

- s'opposer à l'évaluation individualisée des personnels dans le cadre du « suivi de carrière »,
- défendre le CNU et ses prérogatives, en tant qu'instance nationale d'évaluation par les pair.es,
- défendre la diversité des profils et l'égalité des carrières, en particulier donner priorité au rattrapage des carrières des femmes,
- défendre « du temps pour toutes et tous »,
- garantir les libertés des enseignant·es-chercheur·ses (EC) et leur statut de fonctionnaire d'État.

Ces résultats permettront aux positions de la CGT d'être davantage entendues dans la communauté universitaire.

Toutefois, le cadre général reste très préoccupant pour l'avenir de la fonction publique et des fonctionnaires : la loi « fonction publique » du 6 août 2019 vide notamment les Commissions administratives paritaires (CAP) de leur prérogatives (voir article du Lien). Dans ce cadre, le CT-U (comité technique des personnels universitaires) disparaît, devenant une « formation spécialisée » dépendant du CT ministériel. Il y a fort à parier que les prérogatives du CNU, instance nationale régulièrement visée par les directions des établissements autonomes, seront aussi attaquées à brève échéance.

La FERC CGT défend ces instances nationales représentatives du personnel et continue à rejeter la loi « fonction publique ».

Gageons que la mobilisation à compter du 5 décembre contre le projet de système universel de retraites par points permettra également de changer la politique du gouvernement concernant la fonction publique.